

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 15.07.2025  
Date d'affichage du compte-rendu : 22.07.2025  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 23

Le vingt et un juillet deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1<sup>er</sup>Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2<sup>ème</sup> Adjoint Maire déléguée de La Bataille, M. Jean **WAROUX** 3<sup>ème</sup> Adjoint Maire-délégué de Crézières, Mme Sophie **ROBION** 4<sup>ème</sup> Adjoint Maire déléguée de Tillou, M. Patrick **PETIT** 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6<sup>me</sup> Adjoint, M. Claude **PAPOT** 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, Mr Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLEED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Angélique **BOURSIER** et Mme Christelle **BIET**.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, Mme Helen **ACE**, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian GOUJEAU, M. Christian AUBERT, Mme Amanda HOLMES ainsi que M. Alain **HURIEZ** et Mme Marie **KOHLER** non représentés.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Christian GOUJEAU.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après avoir validé l'ajournement du dossier concernant l'Eglise de Tillou dans l'attente de précision, l'assemblée délibère comme suit :

Il est rappelé que comme pour chaque séance, l'envoi des documents a été fait avec la convocation à cette réunion.

### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2025

**Le compte rendu de la séance du 16 Juin 2025, n'a donné lieu à aucune remarque, il est donc adopté.**

### INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

*Le Maire présente ce dossier*

- PLUIH :
  - Arrêt le 19 juin
    - 3 communes opposées (6 voix) - 8 contre -4 abstentions - 56 pour.
- Déploiement point tri cartons en septembre :
  - Difficulté pour recruter du personnel pour les crèches : Pas d'ouverture de Brioux sur Boutonne
  - Arrêt de la crèche associative « les enfants d'abord » à Mougne : Organisation par MEP du multi-accueil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (22 places).

### RAPPORT D'ACTIVITES 2024 SIVU VOIRIES LA BOUTONNE

*Christian Aubert présente ce dossier et répond aux demandes de précisions des élus*

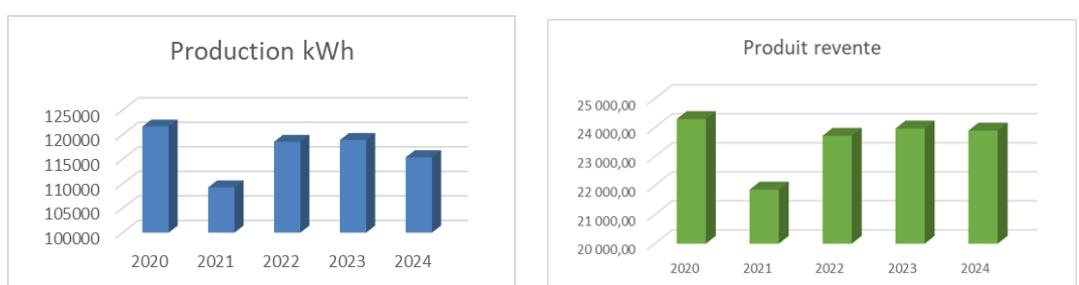
**Les faits marquants** : L'année 2024 n'a pas donné les résultats à hauteur de ceux de 2022 et 2023 :

- ✓ Les conditions climatiques ont retardé et perturbé le bon déroulement des chantiers
- ✓ L'arrêt d'un agent pendant 3 mois, avec reprise à mi-temps pendant un mois, a contraint le responsable des services à réorganiser et planifier les chantiers sur une période plus courte
- ✓ L'immobilisation de deux engins pendant plusieurs jours (pannes)
- ✓ Le départ du responsable des services et la difficulté à trouver un remplaçant (M Benjamin ROBERT a pris ses fonctions le 06/01/2025)

La contribution des communes ainsi calculée : 50% par rapport à la longueur des chemins, 10% par rapport à la population DGF et 40% en fonction du potentiel financier et des AC représente globalement une contribution au fonctionnement de 486 912€ (dont 130 084€ pour Chef-Boutonne) et un droit de tirage de 187 500€ (dont 50 093€ pour Chef Boutonne).

La main d'œuvre du SIVU, utilisée par les communes et la communauté de communes Mellois en Poitou représente 602 heures de travail (252h pour les communes et 350€ pour la CDC MP).

### L'activité photovoltaïque

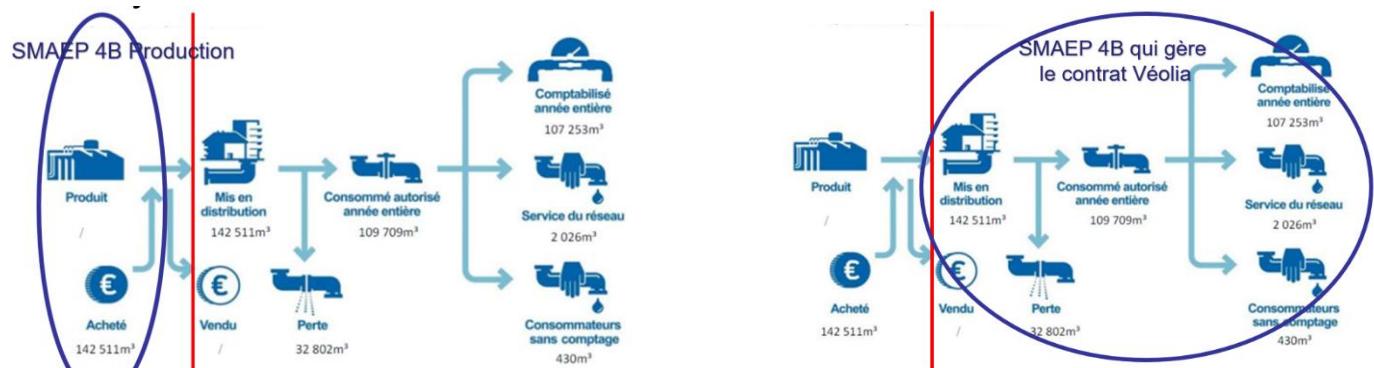


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport d'activités 2024 du SIVU

### RAPPORT D'ACTIVITES 2024 VEOLIA

*Le Maire présente ce dossier*

M. le Maire précise que ce rapport d'activité est le dernier présenté puisque le contrat avec Véolia est arrêté depuis le 31/12/2024. Il rappelle l'organisation suivante (le qui fait quoi) :



Quelques données des évolutions suivantes :

- Volume distribué 142 511 m<sup>3</sup> / 150180 m<sup>3</sup> en 2023 SOIT -5.10%
- Volume consommé 102 922 m<sup>3</sup> / 102371 m<sup>3</sup> en 2023 SOIT +0.82%
- Rendement passé de 73.9% à 77%
- Indice Linéaire de Perte (m<sup>3</sup>/km/Jour) passé de 3.19 à 2.56.

### La qualité de l'eau

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	12	12	41	40	53	52
Physico-chimie	12	12	0	0	12	12

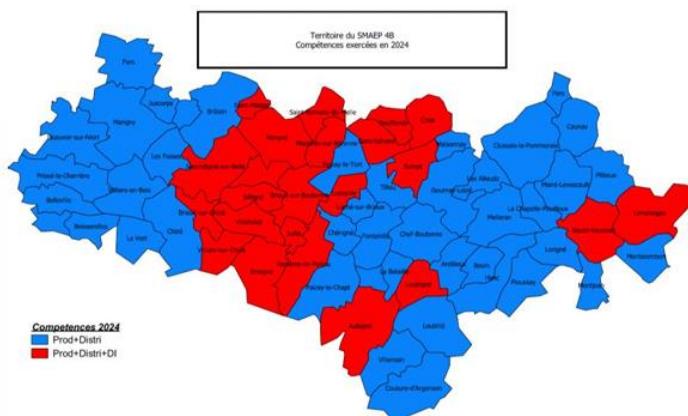
Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	97,6 %	98,1 %
Physico-chimie	100,0 %	/	100,0 %

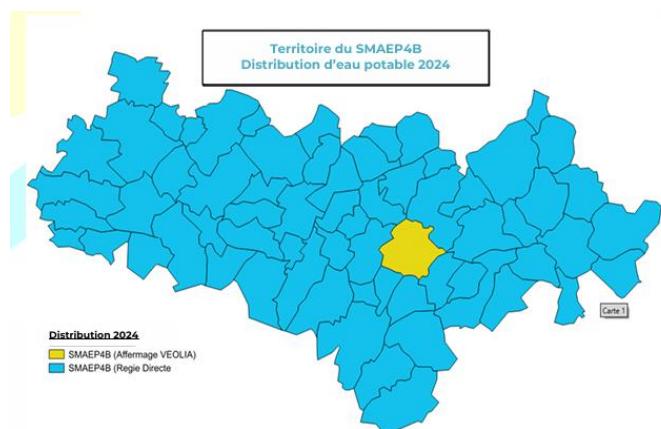
## RAPPORT D'ACTIVITES 2024 SMAEP 4B

Le Maire présente ce dossier

### LA PRODUCTION Le territoire



### LA DISTRIBUTION Le territoire



### Quelques données

- Population desservie : 30 941 hab. 43 collectivités représentant 49 communes
- Nombre de compteurs 15 560 au 01/01/2024
- 28 ressources utilisées
- Volume produit directement : 2 135 975 m<sup>3</sup> (+0,76%)
- Importations : 38 334 m<sup>3</sup> (+12,32 %)
- Volume distribué : 2 128 92 m<sup>3</sup> (+2%)
- Rendement de 97,9%
- Indice Linéaire de perte (m<sup>3</sup>/km/j) : 0,93
- 133,27 km de réseau .

### La qualité de l'eau

Surveillance qualité de l'eau 2024 Production		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	49	49	100 %
	Conformité physico-chimique (total des analyses réalisées)	143	114	80 %
	Conformité physico-chimique (total des analyses réalisées sans la mesure du Chlorothalonil R471811)	77	77	100 %
Surveillance analytique	Conformité physico-chimique (analyses réalisées avec le chlorothalonil R471811)	410	384	94 %
	Conformité physico-chimique (sans mesures du Chlorothalonil R471811)	229	229	100 %
	Conformité Chlore stations et réservoirs	132	132	100%

### Le prix de l'eau

Désignation	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation
<b>Part de la collectivité</b>			
Part Fixe (€ HT/ab)	85,50 €	85,50 €	0,00% =
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> ) m <sup>3</sup> consommés	1,74 €	1,74 €	0,00% =
<b>Redevances et taxes</b>			
Redevance prélevement ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0,0719 €	0,0719 €	0,00% =
Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00% =
TVA	5,5%	5,5%	0,00% =

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

*Il est précisé que le prix de l'eau appliqué par Véolia dans le cadre de son contrat de concession (qui a pris fin le 31.12.2024), est identique à celui appliqué par le Synd4B.*

### Petit Focus sur les communes déléguées de Chef Boutonne

	Nb abonnés 2024	Consommation en m <sup>3</sup> 2024	Consommation en m <sup>3</sup> 2024
La Bataille	58 (+2)	6 065	6 730(+10,9%)
Crézières	39 (-)	4 086	2 689 (-34,2%)
Tillou	198 (-2)	20 868	18 022(-13,6%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les rapports d'activités 2024 de Veolia et du Syndicat 4B

## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (CDCMP)

*Le Maire présente ce dossier*

Le Maire rappelle que LES ENJEUX POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES sont multiples : Respecter la réglementation : sécurité et environnement - Maitriser les coûts dans un contexte particulier - Limiter la production de déchets - Recycler et valoriser.

### **Faits marquants 2024 :**

Des déchèteries au centre de valorisation : Ouverture de la déchèterie de Lezay - Mise en œuvre du contrôle d'accès sur les déchèteries de Lezay, Aigondigné et Sauzé-entre-Bois- 4 nouvelles filières de valorisation mises en place.

Déploiement de la généralisation du tri à la source des biodéchets : Sensibilisation et distributions de composteurs gratuits en groupe Implantation de site de compostage de quartier - Aide à l'achat de broyeurs - Accompagnement, formation et installation de site de compostage en établissement Location et mise à disposition de broyeurs - Prestation de broyage à domicile.

Adapter les activités aux évolutions : Création des projets de collecte des cartons et de mise en place du tri hors foyer Projet de valorisation des gravats La distribution des composteurs dans les communes

### **Principaux résultats 2024**

1174 composteurs distribués - 7écoles en partenariat - 43 broyeurs subventionnés- 5120 personnes sensibilisées- 33 entreprises sensibilisées et/ou accompagnées pour une baisse et une meilleure gestion des déchets - 22 cafés réparation organisés par les associations partenaires- 41,3 tonnes d'objets détournés des déchèteries de Melle, Sauzé-entre-Bois et Lezay, 31nouveaux partenariats.

Il est à souligner que si entre 2010 et 2024, les efforts menés par chacun et le nouveau mode de collecte ont permis la baisse du volume des ordures ménagères (-27%) et une augmentation du tri des emballages (+176%), la contrepartie est l'augmentation des déchets de déchetteries (+88%).

Les perspectives et objectifs 2027 sont évoqués : réduire les déchets de déchetterie de 39% et les OM de 15% en valorisant les déchets, généralisant le tri à la source des biodéchets, déployant la collecte des cartons, valorisant les gravats, organisant le tri hors foyer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2024.**

## CDCMP REMANIEMENT DE LA REDEVANCE SPECIALE

*Le Maire présente ce dossier*

En conseil communautaire du 20 février 2025, la communauté de communes a décidé de faire évoluer les modalités de la redevance spéciale. La redevance spéciale concerne le paiement par les producteurs non ménagers de la collecte et du traitement de leurs déchets ménagers assimilés. Tous les producteurs non ménagers collectés sont concernés qu'ils soient assujettis ou pas à la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. Cette tarification est calculée en fonction du coût réel du service rendu. Cette évolution fait suite à l'étude réalisée en 2024. Elle a pour objectif de :

- Réduire les productions d'ordures ménagères et inciter au tri.
- Faire contribuer les producteurs non ménagers à hauteur de leur coûts réels, en lieu et place des ménages.
- Maitriser les coûts du service public.
- Harmoniser la contribution des producteurs non ménagers sur le territoire.

M. le Maire explique les modalités de mise en place pour la commune, afin de réduire au maximum la production d'ordures ménagères. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les services. Un point sera réalisé en fin d'année.

## ADOPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H)

*Le Maire présente ce dossier*

Après presque quatre années, durant lesquelles la direction de l'aménagement et de l'habitat a construit ce projet en concertation avec les élus, toutes les pièces du PLUi-H, dont la cartographie des zonages détaillés pour les 58 communes sont maintenant finalisées. Le conseil communautaire Mellois en Poitou a adopté ce document, le PluiH, le 19 juin 2025.

En application de l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme, les communes membres de la communauté de commune de Mellois-en-Poitou sont invitées à donner un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui les concernent directement. En l'absence d'avis de la commune dans un délai de 3 mois à compter de sa saisine, l'avis de la commune est réputé favorable.

En cas d'avis défavorable dans ce délai de 3 mois, la communauté de communes du Mellois-en-Poitou sera tenue de réarrêter le projet de PLUi-H.

***Le Conseil Municipal, après avoir longuement échangé, décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au PluiH tel que présenté, avec mention de 3 modifications corrigéant 3 situations inadaptées.***

### TRAVAUX DE VOIRIE PLACE DU PETIT MAURE ET RUE DU COMMERCE - AVENANT

*Christian Aubert présente ce dossier*

Les adaptations techniques de ce tronçon de travaux de voirie, expliquées à l'assemblée, représentent globalement un montant de 5 145€TTC qui majore le montant du marché de 1.17%.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cet avenant en plus-value qui porte le montant du marché à 533 272.30 € TTC .***

### TERRAINS AUX ABORDS DE LA BOUTONNE- FIN DE L'ENQUETE PUBLIQUE - SUITE DU DOSSIER

*Le maire présente ce dossier*

L'enquête publique diligentée du 26 mai au 10 Juin 2025, pour la transaction de terrains avec les consorts Gendraux aux abords de la Boutonne n'a donné lieu à aucune remarque. Eu égard aux considérants suivants :

Le projet d'aliénation de chemin ne supprime pas l'accès à la Boutonne. Un autre accès sera créé à proximité, ce qui ne modifiera pas l'usage pour les riverains et les promeneurs.

Cet accès à la Boutonne est semble-t'il actuellement assez peu utilisé par les riverains. Aucun d'entre eux ne s'est exprimé sur le projet d'aliénation.

La création d'un nouveau sentier qui donnera accès à une île est de nature à accroître la fréquentation des promeneurs. L'actuel chemin vers la Boutonne n'étant pas clairement délimité, des personnes peuvent être amenées à pénétrer sur les terrains privés sans le savoir, ce qui peut provoquer une gêne pour les riverains. Dans la perspective de la création d'aménagements pour mettre en valeur les espaces de la vallée entre la source de la Boutonne et le château de Javarzay, la fréquentation de ce secteur sera potentiellement augmentée.

Le déplacement de l'accès à la Boutonne permettrait de valoriser les propriétés communales en permettant d'accéder à l'île située sur la Boutonne et de réduire la gêne pour les riverains (M. et Mme Gendraux), propriétaires de part et d'autre de l'actuel chemin.

Madame la Commissaire enquêteuse a émis un avis favorable à l'aliénation du chemin rural situé Impasse du Moulin du Pouillet.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*- décide d'échanger entre la commune et M. et Mme Gendraux Bernard, la bande de terrain du domaine public située impasse du Moulin du Pouillet, une petite partie du terrain acquis de M. et Mme Mc Kerchar par la commune, contre une bande de terrain de 2 m de large environ de la parcelle AE13, avec une soultre de 2350 € correspondant aux frais de l'enquête, payée par M. et Mme Gendraux Bernard, au profit de la commune.*

*- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.*



#### BOUTIQUE DU CHATEAU - COMPLEMENT

*Nicole Bettan présente ce dossier*

*Afin de répondre aux demandes des visiteurs du château de Javarzay, le Conseil Municipal à l'unanimité, FIXE le prix de vente des Pin's à 1€ l'unité, pour augmenter l'offre au niveau de la boutique du château.*

#### MEDIATHEQUE : CHANGEMENT DE LOGICIEL METIER

*Amanda Holmes présente ce dossier*

Après concertation avec le service culturel, il est proposé de faire évoluer le logiciel MICROBIB ne correspondant plus à l'usage qui en est fait.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal informé d'une possible aide du Conseil Départemental 79*

- Valide l'évolution du logiciel et son coût 1 142€ HT soit 1 370,40€ TTC*
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental des Deux-Sèvres et autorise le Maire à déposer le dossier de demande d'aide correspondant.*

#### ANIMATION - DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

*Annie Gonnord présente ce dossier*

Dans le cadre du programme d'animations 2025, la collectivité organise un Spectacle et atelier dans le cadre des Pauses Inattendues 2025, le 7 août sur les remparts derrière l'église Notre-Dame.

Le contrat du Groupe Cheap Tchip (de Melle) invité à cette occasion s'élève à 1580€ HT soit 1 666,90€ TTC.

Un Atelier de fabrication d'instruments en matériaux de récup et concert de vraie musique avec de faux instruments sera proposé.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le concours du Groupe Cheap Tchip pour un montant de 1666.90€, sollicite et autorise le Maire à déposer le dossier de demande d'aide du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, au titre du programme d'aide à la diffusion culturelle en milieu rural.*

#### GARENNE DE JAVARZAY - DESENGAGEMENT D' UN CANDIDAT A L' ACHAT D' UNE PARCELLE

*Le Maire présente ce dossier*

Il est rappelé que par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2021, le conseil municipal avait validé une action de promotion de vente de parcelles pour les primo accédants

L'acquéreur bénéficie donc d'un prix au mètre carré réduit, ainsi que de la prise en charge des frais de notaire par la commune de Chef-Boutonne, sous réserve des conditions suivantes : Être primo-accédant, Construction d'une résidence principale sous deux ans, Interdiction de revendre avant dix ans, L'acte de cession prévoit que toute inobservation par l'acquéreur de ces charges et conditions particulières pourra être sanctionnée.

Un acte a été signé le 20 mars 2023 avec des acquéreurs qui n'ont pas respecté ces conditions. Après plusieurs échanges, ils ont signé un désengagement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte du désengagement des acquéreurs de la parcelle AC 92 du lotissement de la Garenne de Javarzay et autorise le maire à signer l'acte à intervenir pour que la parcelle soit récupérée par la collectivité.**

## **BILAN DES INVESTISSEMENTS DU 2EME TRIMESTRE DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE AUTORISEE**

*Le Maire présente ce dossier*

Comme chaque fin de trimestre, le bilan des investissements réalisés dans le cadre de la délégation donnée à Monsieur le Maire et qu'il exécute en concertation avec le Bureau Municipal est évoqué. Le montant des investissements s'élève à 17 719.77 € TTC pour le 2<sup>ème</sup> trimestre.

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**Annie GONNORD en charge de l'animation** dresse le bilan des animations des dernières semaines.

**Marie-Claire Veque en charge des affaires sociales** indique que 60 cartes piscines ont à ce jour, été délivrées par le CCAS.

**Angélique Boursier en charge du journal municipal** indique que le comité de lecture des articles du prochain journal municipal se réunira le 29 Juillet.

**Sophie Robion en charge des ressources humaines** fait un point sur les absences médicales, sur la rupture conventionnelle signée avec Dominique Brard et l'arrivée de la nouvelle collaboratrice au secrétariat, le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Patrick Petit en charge des services techniques** dresse le bilan des travaux réalisés ou en cours notamment ceux qui sont organisés avec le concours du Sivu Voiries.

**L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 23Heures10. :**

- Réouverture de l'avenue centrale programmée vendredi 25 juillet en fin de journée (une semaine avant la date prévisionnelle).
  - Démarche en cours par la Poste, pour diminuer le nombre de boites postales réparties sur le territoire en tenant compte de leur usage.
  - Embellissement des poubelles : un recensement des besoins est en cours.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 22 septembre 2025 à 20h.

Le secrétaire de séance,      Christian GOUJEAU

Le Maire Fabrice MICHELET